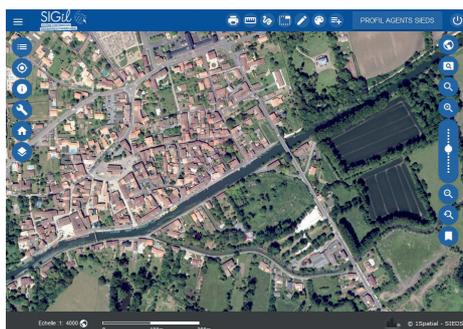




FINANCÉ PAR LE SIEDS :
**UNE CONTRIBUTION ANNUELLE
DES COMMUNES**

En fonction du nombre d'habitants



ACCOMPAGNER LES COMMUNES
ET LES INTERCOMMUNALITÉS DANS
L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES
LIÉS À LA CARTOGRAPHIE

Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres.

Cette politique s'est traduite par la mise en œuvre d'un partenariat d'échanges de données géographiques autour d'une plateforme départementale dénommée Système d'Information Géographique d'Intérêt Local (SIGil), entre les collectivités territoriales, les gestionnaires de réseaux et autres entités dans le département des Deux-Sèvres. En quelques années, le SIGil est devenu un outil indispensable à la gestion du territoire, à la prise de décision et évolutif pour répondre aux besoins des collectivités.

Les objectifs du SIEDS sont de partager un fond de plan unique à travers la plateforme départementale, de mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs et de coordonner l'information géographique en fiabilisant les échanges d'informations entre les acteurs.

**MODALITÉ
DE LA DEMANDE**

L'ensemble des collectivités
du département
des Deux-Sèvres
utilisent le SIGil.

PIÈCES À FOURNIR

- Délibération de la collectivité qui fixe la contribution syndical annuelle
- Convention de partenariat et d'échange de données renouvelée tous les 5 ans avec l'ensemble des partenaires du territoire communal

**LES OUTILS POUR GÉRER
VOTRE TERRITOIRE**

CADASTRE ET DONNÉES ASSOCIÉES

Il s'agit d'une application web sécurisée pour la consultation, la recherche et l'impression :

- des plans et des matrices cadastrales comprenant le nom des propriétaires, les propriétés bâties et non bâties, les Propriétés Divisées en Lots (PDL), les voies et lieux-dits,
- du patrimoine communal (mairie, écoles, salle des fêtes, stade, cimetière...),
- des chemins de randonnées,
- des réseaux d'électricité, d'éclairage public, d'eau potable, d'assainissement, de gaz...,
- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi) ou Carte communale avec leur règlement,
- de la photo aérienne haute résolution.





LE SAVIEZ-VOUS ?

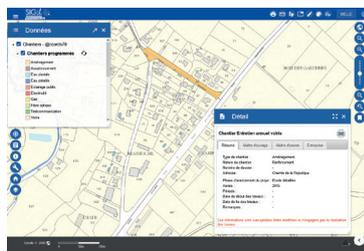
- Les données cadastrales sont mises à jour tous les ans par la DGFIP et le SIÉDS met à votre disposition le fichier des propriétaires mise à jour annuellement.
- Les outils du SIGil évoluent chaque année en fonction de vos besoins. Ainsi, vous pouvez contacter le SIÉDS pour des outils complémentaires.
- Le cadastre peut être mis à disposition de vos prestataires, en retour vous pourrez visualiser le résultat de votre étude dans le SIGil.
- Les fiches astuces sont disponibles sur le site internet du SIÉDS dans la rubrique « Information Géographique ».
- Le SIÉDS organise des sessions d'accompagnement à l'utilisation du SIGil. Cela consiste à une utilisation guidée de l'application, avec des membres de l'équipe SIGil.
- Pour chaque renouvellement de convention, la commune reçoit un plan communal sur papier glacé au format A0 (1m x 1.5m) ainsi qu'un atlas en version numérique imprimable au format A3.



LES OUTILS MÉTIER

Ils permettent de modifier en ligne les données cartographiques comme :

- Le patrimoine arboré
- La gestion de la voirie
- La gestion des ordures ménagères
- Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Équipement (PAVE)
- La Coordination de travaux : tous les acteurs du domaine public peuvent coordonner l'ensemble des projets de chantiers, consulter et saisir les caractéristiques des travaux mais aussi programmer leurs interventions.



URBANISME : SIGil urba

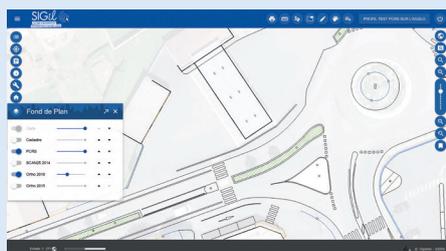
LE SIGIL'URBA

Cette plate-forme sur internet à disposition des communes, des intercommunalités, du SIÉDS, GEREDIS, des autres gestionnaires de réseaux et des Services de l'État permet de simplifier les démarches pour la gestion des demandes d'urbanisme (CU, PC,...). Ainsi, après l'enregistrement d'une demande, la commune obtient automatiquement un récépissé de dépôt, une cartographie, une demande d'attestation de réseaux et un suivi du dossier jusqu'à la prise de l'Arrêté.

LE PCRS : Le SIÉDS, en tant que 1^{er} gestionnaire de réseau du département et référent des communes en termes d'information géographique, se lance dans l'acquisition d'un plan PCRS sur les communes des Deux-Sèvres avec deux méthodes d'acquisition. Le PCRS (plan de corps de rue simplifié) correspond à une représentation topographique du territoire en deux dimensions. Il s'agit d'un fond de plan unique constitué de données structurées et normalisées. Il va servir de véritable référence pour la réalisation de travaux à proximité des réseaux en répondant aux exigences de la réglementation « anti-endommagement » ou réforme DT-DICT.

RELEVÉ DE TERRITOIRE URBAIN

Fond de plan issu du Lidar



RELEVÉ DE TERRITOIRE RURAL

Photo aérienne 5 cm



INTERLOCUTEURS : sigil@sieds.fr • 05 49 32 32 80